

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017**

Le lundi dix-huit décembre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du sept décembre deux mille dix-sept, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Gisèle ARSAC, Christian ROUSSON, Corinne CABUT, Fabrice CORDAT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Liliane MATRA, Agnès PESTRE, Gaston CONSTANT, Annie ARCHER, Pascal PEYRAT, Manuel DE-SA, Karine RICORT, Fabrice GARNIER, Véronique ROMEYER, Eddy BEYDON, Monique FRANCHINI, Serge BROUILLAT, Véronique RESSEGUIER (à partir du point 2), Bernard CHAPELON, Laurence VERNET, Dominique VIALON-CLAUZIER, Frédéric BATTIE

Pouvoirs déposés : Mme Monique FAURAND à Mme Corinne CABUT, Mme Nina MICHALSKI à M. René PERROT, Mme Babette LUYA à M. Bernard CHAPELON.

Excusée : Mme Véronique RESSEGUIER (pour le point n°1)

Nombre de conseillers : **29** - Nombre de présents : **25** (pour le point n°1) **26** (à partir du point n°2)

Nombre de votants : **28** (pour le point n°1) **29** (à partir du point n°2)

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

Le compte rendu du Conseil municipal du 16 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1 - DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET 2017

Suite aux Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 14 décembre dernier, **Le Conseil municipal approuve par 21 voix pour, 5 contre** (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Chapelon, Mme Vernet) **et 2 abstentions** (Mme Vialon-Clauzier, M. Battie) la décision modificative DM n° 3 de 2017 comme suit et autorise le mouvement au compte 1068 pour la reprise des amortissements d'un bien cédé (véhicule) d'un montant de 1000 euros. Ce bien étant complètement amorti.

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°3 2017
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM3 CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	49 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	49 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70876-811 : Par le GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	49 000,00 €	21 000,00 €	70 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 000,00 €
D-2313-412 : Constructions	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-510 : Constructions	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	49 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	49 000,00 €	0,00 €	49 000,00 €
Total Général		98 000,00 €		98 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 1

Mme Resseguier entre en séance.

2 - SOUSCRIPTION D'EMPRUNT AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE

Il a été proposé au Conseil municipal de s'exprimer sur la souscription d'un prêt d'un montant de 500 000,00 € sur 20 ans au taux de 1,40% au Crédit Agricole. La réalisation s'effectuera sous la forme de décision du Maire conformément à la réglementation.

Le Conseil municipal approuve par 21 voix pour, 8 contre (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, Mme Resseguier, M. Chapelon, Mme Vernet, Mme Vialon-Clauzier, M. Battie) la présente délibération.

3 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Basket Club d'Unieux d'un montant de 3762.00 euros correspondant à la prise en compte des déplacements de l'équipe féminine en Nationale 3.

4 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE GABRIEL CRÉPET ET FIXATION DU MONTANT DE LA LOCATION LES APRÈS-MIDIS

Il a été proposé au Conseil municipal en complément de sa précédente délibération de fixer le tarif pour la location de la salle les après-midis d'un montant de 150 euros (ancien prix 100 euros) ainsi que d'approuver le projet de règlement intérieur tel qu'il a été établi.

Le Conseil municipal approuve par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme Vialon-Clauzier, M. Battie) le règlement intérieur de la salle Gabriel Crépet ainsi que le montant de la location de cette même salle les après-midis.

5 - AIDE ÉCONOMIE D'ÉNERGIE :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification suivante, concernant l'attribution des aides énergie aux particuliers :

- Le règlement des aides énergie de la commune d'UNIEUX est approuvé par la présente délibération. La délibération sera visée dans les décisions individuelles d'aide.

6 - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de prolonger l'adhésion au service optionnel Pôle Santé au Travail du Centre de Gestion de la Loire pour 3 ans et pour un coût de 89 euros/agent pour l'année 2018 dont 7 euros de frais de gestion et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la convention à intervenir.

7 - MARCHÉ D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Conseil Municipal d'approuve à l'unanimité le marché avec la société ASTER, assureur MILLENNIUM au taux de 4,62% pour environ 140 000 euros par an pour les prestations des services d'assurance garantissant les obligations statutaires de la collectivité envers les agents CNRACL et IRCANTEC et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer toutes les pièces en découlant.

8 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs comme suit :

➤ Filière Administrative

Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet.

➤ Filière culturelle

Suppression d'un poste d'Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe.

9 - REMBOURSEMENT DU CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE DU BOURG HIVER ET PRINTEMPS 2016-2017 PENDANT LA PÉRIODE DE L'EXPOSITION DES CRÈCHES DE NOËL ET DU FESTIVAL GEORGES CZIFFRA

À l'occasion de l'exposition des crèches de Noël et du Festival Georges CZIFFRA pour l'année 2016, il a été facturé à l'église du Bourg l'utilisation du chauffage lors des événements organisés par la Ville d'Unieux. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de rembourser les frais occasionnés à la paroisse de Saint Martin en Ondaine, Église Saint Thomas, le Bourg-Unieux pour un montant de 1 099,55 euros TTC.

10 - VENTE DU LOCAL PMU ET DU LOGEMENT SITUÉ AU 8 RUE PIERRE CURIE

Suite à la Commission Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 14 décembre dernier, il a été proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de cession des locaux situés au :

➤ 8 rue Pierre Curie :

La vente proposée par la Ville d'Unieux concerne un logement situé au dernier étage du bâtiment sis 8 rue Pierre Curie de type F3, représentant une surface de 65 m² et comprenant :

- Un séjour,
- 2 chambres,
- Une cuisine
- Une salle de bain et WC séparés,
- Un garage,
- Une cave.

La présente vente aura lieu par soumission cachetée au plus offrant.

Comme présenté lors du dernier Conseil municipal en date du 16 octobre dernier, un nouvel avis des domaines a été demandé, le montant indiqué est de 77 000 euros ; la mise à prix est fixée à 70 000 euros.

À défaut d'une soumission au moins sur la mise à prix, la vente ne sera pas prononcée. Dans le cas où plusieurs offres seraient d'un montant identique et afin de pouvoir les départager, il sera procédé le jour même à un tirage au sort.

Le Conseil municipal aura à délibérer sur la vente elle-même.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'accord de principe et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de vente.

➤ Pour le PMU 11 rue Holtzer

Nous sommes dans l'attente de la décision de Madame Moulin, attributaire de l'adjudication du fonds de commerce sur les 2 propositions qui lui ont été faites : à savoir soit une location au prix de 6 409,00 euros pendant 3 ans puis vente au prix de 85 000 euros desquels il sera déduit 50% des loyers soit 75 000 euros avec paiement à la vente.

Dans les deux cas, il sera proposé au Conseil municipal de passer outre l'avis des domaines et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Me PAILHES, notaire à Firminy.

Les membres du Conseil municipal, informé de l'offre parvenue par téléphone ce jour, et s'élevant à 70 000 € décident de réexaminer cette question lors d'une prochaine séance.

11 - AUTORISATION DE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT D'ENEDIS

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à établir une servitude de passage de 1m de large sur la parcelle AN 410, située rue Jules Verne, UNIEUX, pour le passage de 3 canalisations souterraines destinées à la distribution d'électricité par ENEDIS.

12 - RESPONSABLE ENFANCE/JEUNESSE

Le Conseil Municipal, après avis du Comité Technique, **approuve par 21 voix pour et 8 abstentions** (*Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, Mme Resseguier, M. Chapelon, Mme Vernet, Mme Vialon-Clauzier, M. Battie*) , la création d'un poste de catégorie B de la filière animation et autorise Monsieur le Maire, au cas où il n'y aurait pas de candidatures satisfaisantes de titularisation, de conclure un contrat au titre de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

13 - ÉCOLES

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement aux coopératives scolaires la somme de 14 euros par élève pour le Fonds Municipal d'Aide aux Projets Pédagogiques (FMAPP) et de 8 euros par élève pour le budget sortie scolaire, à compter de l'année scolaire 2017/2018 et autorise Monsieur le Maire à verser les sommes correspondantes aux coopératives scolaires concernées.

14 - COMMISSION APPEL D'OFFRES ET COMMISSION ACHAT

Cette question ayant déjà été délibérée lors du Conseil municipal du 30 juin dernier, Monsieur le Maire décide de retirer ce point à l'ordre du jour.

15 - DETR 2018

La circulaire venant de paraître et les dossiers devant être déposés avant le 8 février 2018, le **Conseil municipal autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux tels qu'ils ont été présentés lors de la Commission travaux du 14 décembre dernier.

Fait à Unieux, le 22 décembre 2017.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

